

15ème législature

Question N° : 45270	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse >Médicaments non utilisés et situation en Ukraine	Analyse > Médicaments non utilisés et situation en Ukraine.
Question publiée au JO le : 12/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés liées à la collecte de médicaments pour répondre aux besoins actuels de la population ukrainienne. Dans une démarche de solidarité, de nombreux Français voudraient pouvoir donner leurs médicaments non utilisés dans le cadre d'opérations dédiées. Cependant, il apparaît que depuis 2009 la redistribution de tels médicaments à des fins humanitaires est interdite en France, notamment pour des raisons sanitaires. Les médicaments non utilisés récupérés par les pharmacies sont ainsi intégrés dans un cycle de valorisation énergétique par incinération. Sans remettre en cause la pertinence de ce dispositif qui a fait ses preuves, elle souhaite qu'il puisse lui faire savoir si, à titre exceptionnel, des dérogations à la réglementation interdisant la redistribution de médicaments non utilisés pourraient être permise afin de répondre aux besoins qui sont aujourd'hui particulièrement importants en Ukraine.